



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 03/10/2022

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 18 septembre au 2 octobre 2022

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 31 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 18 septembre au 2 octobre 2022

N°11

édité le 03/10/2022

Synthèse

Sur la quinzaine qui vient de s'écouler la météo s'est décomposée en deux temps.

Tout d'abord une première semaine sèche et ensoleillée qui a fait baisser les débits des petites rivières. Les grands cours d'eau sont restés globalement stables, voire ont connu une légère hausse.

Ensuite, le temps est devenu instable en début de deuxième semaine avec le passage de plusieurs perturbations plus ou moins actives (30 à 70 mm). Les cours d'eau ont tous réagi temporairement donnant un peu de répit localement. Cependant, les débits étant encore très bas, ces pluies n'ont pas été suffisantes pour sortir de l'étiage.

Un temps sec est annoncé pour toute la semaine (voire au delà), les débits devraient repartir légèrement à la baisse.

Grandes rivières

Sur les grandes rivières, cette quinzaine a permis un léger regain des débits à la faveur d'un temps plus humide la semaine dernière. Toutefois, les niveaux restent bas et plusieurs stations sont toujours en étiage.

Les prévisions météorologiques annoncent un temps sec et plutôt ensoleillé pour la semaine à venir, les débits devraient rester globalement stables.

Sur 7 stations, on compte :

- 3 stations en **vigilance** : Saint-Fargeau [Sainte-Assise] sur la Seine, Vernon sur la Seine et Pont-sur-Yonne sur l'Yonne.
- 1 stations en **alerte** : Creil sur l'Oise.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Petites rivières

Malgré les pluies de la semaine dernière qui ont fait remonter les débits sur l'ensemble du territoire, la situation est hétérogène. En comparaison avec la situation d'il y a quinze jours, les débits de certaines rivières sont légèrement remonté alors que d'autres ont au contraire baissé. La station de Montmirail sur le Petit Morin reste par exemple en crise.

Un temps sec est annoncé pour la semaine, les débits devraient repartir légèrement à la baisse.

Sur 24 stations, on compte :

- 5 stations en **vigilance** : Acon sur l'Avre, Episy (Lunain) sur le Lunain, Jouarre [Vanry] sur le Petit Morin, Saint-Eugène sur le Surmelin et Congis [Gué à Tresmes] sur la Théroutte.
- 5 stations en **alerte** : Pommeuse sur le Grand Morin, Morsang-sur-Orge sur l'Orge, Diant [Lavoir de Cornoy] sur l'Orvanne, Nesles-la-Vallée sur le Sausseron et Viarmes [Moulin de Bertinval] sur l'Ysieux.
- 3 stations en **alerte renforcée** : Saint-Cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde, Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 2 stations en **crise** : Saint-Chéron [St-Evroult] sur l'Orge et Montmirail sur le Petit Morin.

Situation des nappes

Comme au bulletin précédent, les piézomètres de Buhy (95), Bréval (78) et Escrosnes (28) sont en situation de vigilance. Les autres indicateurs piézométriques sont en situation normale.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 3 piézomètres en **vigilance** : Buhy, Bréval et Escrosnes.
- 0 piézomètre en alerte.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

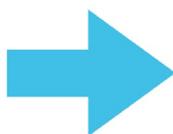
Bilan synthétique de la quinzaine

Météo



Froid et Humide

Débits



Stable

Nappes



Vidange

Prochain bulletin d'étiage le 18 octobre 2022

QR code du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Bilan annuel des bulletins	p.7
Situation des nappes	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.8
Evolution des piézomètres	p.9

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 03/10/2022



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières sur la quinzaine

Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)		Tendance	Indice de confiance
		V	A	AR	C	Du 04/09 au 18/09	Du 18/09 au 02/10		
Grandes rivières :									
Mame	Gournay-sur-Mame	32	23	20	17	34	^c 37 le 18/09/22	↗	
Oise	Creil	32	25	20	17	22	22 le 21/09/22	↗	■ ■ ■ ■ ■
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	44	53 le 20/09/22	↗	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	60	66 le 24/09/22	↗	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	90	105 le 19/09/22	↗	
Seine	Vernon	170	131	113	100	131	158 le 19/09/22	↗	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	16	18 le 24/09/22	↗	
Petites rivières :									
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,18	^c 1,16 le 21/09/22	→	
Essonne	Boulancourt (**)		0,32		0,20	0,37	^c 0,47 le 23/09/22	↗	
	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	5,4	5,7 le 20/09/22	↗	
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,0	2,0 le 21/09/22	→	■ ■ ■ ■ ■
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	4,9	6,2 le 19/09/22	↗	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,21	0,22 le 21/09/22	↗	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,54	^c 0,54 le 22/09/22	→	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,15	^c 1,12 le 22/09/22	↘	
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult] (***)	0,16	0,13	0,12	0,11	0,13	^c 0,11 le 21/09/22	↗	■ ■ ■ ■ ■
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	1,4	^c 1,2 le 19/09/22	↗	■ ■ ■ ■ ■
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,19	0,23 le 18/09/22	→	■ ■ ■ ■ ■
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,34	0,33 le 20/09/22	→	■ ■ ■ ■ ■
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	0,76	0,76 le 22/09/22	→	■ ■ ■ ■ ■
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,17	^c 0,16 le 20/09/22	↗	■ ■ ■ ■ ■
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,014	0,013 le 24/09/22	→	■ ■ ■ ■ ■
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,022	^c 0,018 le 29/09/22	→	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,27	0,27 le 18/09/22	↗	■ ■ ■ ■ ■
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,60	0,63 le 22/09/22	→	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,29	0,35 le 18/09/22	→	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	1,9	2,3 le 23/09/22	↗	■ ■ ■ ■ ■
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,50	1,47 le 24/09/22	↘	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,056	0,055 le 20/09/22	→	
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,10	0,08	0,07	0,06	0,08	0,08 le 18/09/22	↗	■ ■ ■ ■ ■
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,52	0,48 le 22/09/22	↗	

- ^c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

- Qm3J débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine
V seuil de vigilance
A seuil d'alerte
AR seuil d'alerte renforcée
C seuil de crise

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>

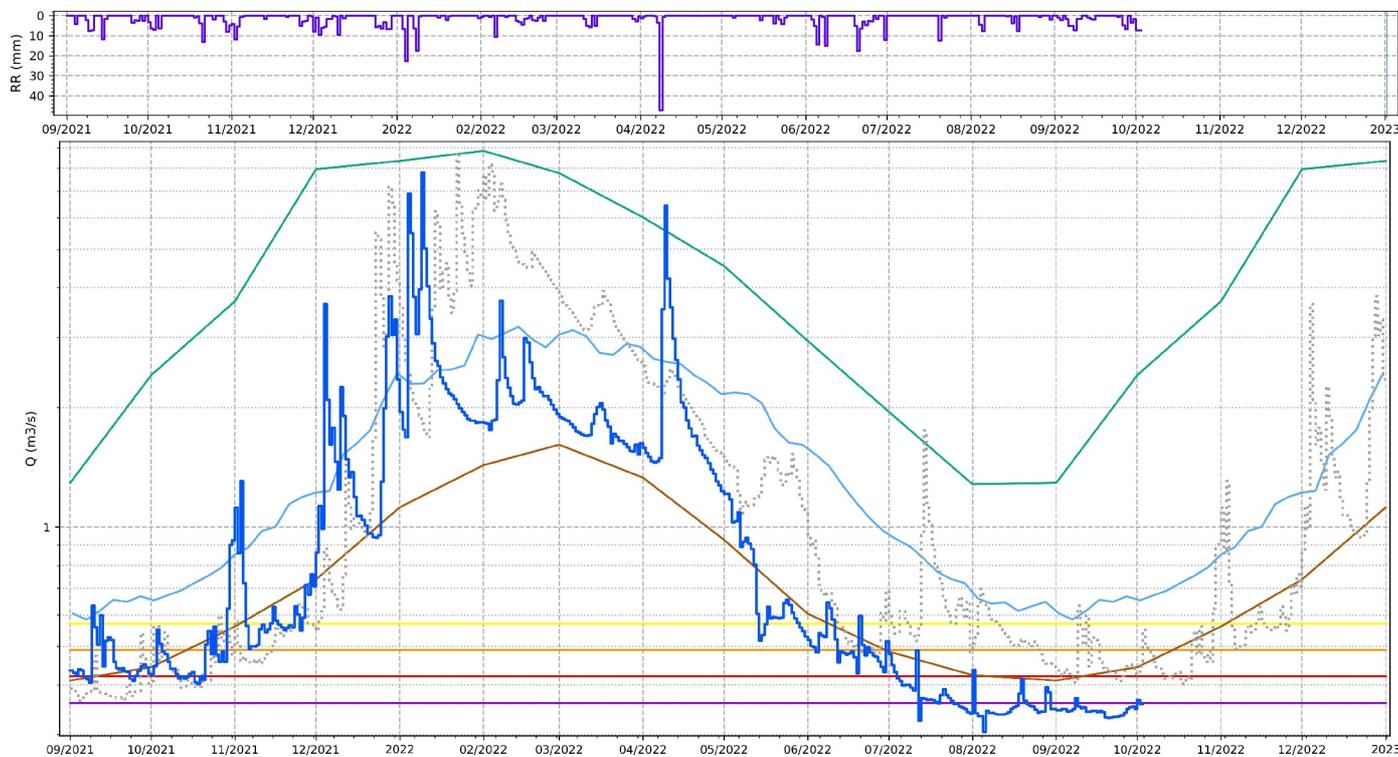
Evolution des débits journaliers et des précipitations journalières pour quelques stations représentatives depuis septembre 2021

Le Petit Morin à Montmirail

État : C

Qm3J : 0.33 m³/s

Malgré les quelques pluies de la semaine dernière, le Petit Morin à Montmirail reste en crise. En ce début octobre, l'étiage 2022 à cette station est d'ores et déjà le 2eme plus fort après celui de 2009 et comptabilise le plus de jours jamais observés (61 jours) sous son seuil de crise. En l'absence de pluie cette semaine, les débits devraient rester bas.

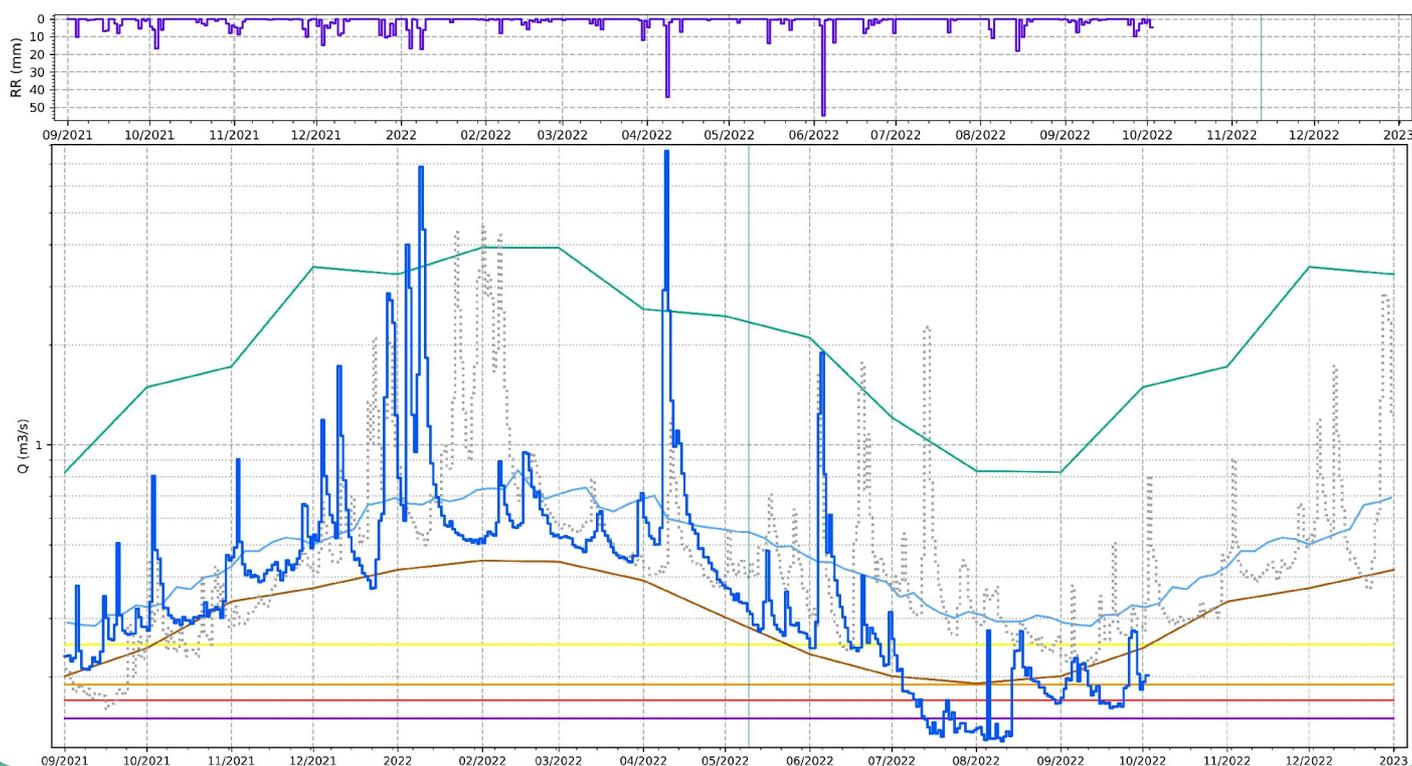


La Rémarde à Saint-Cyr-sous-Dourdan

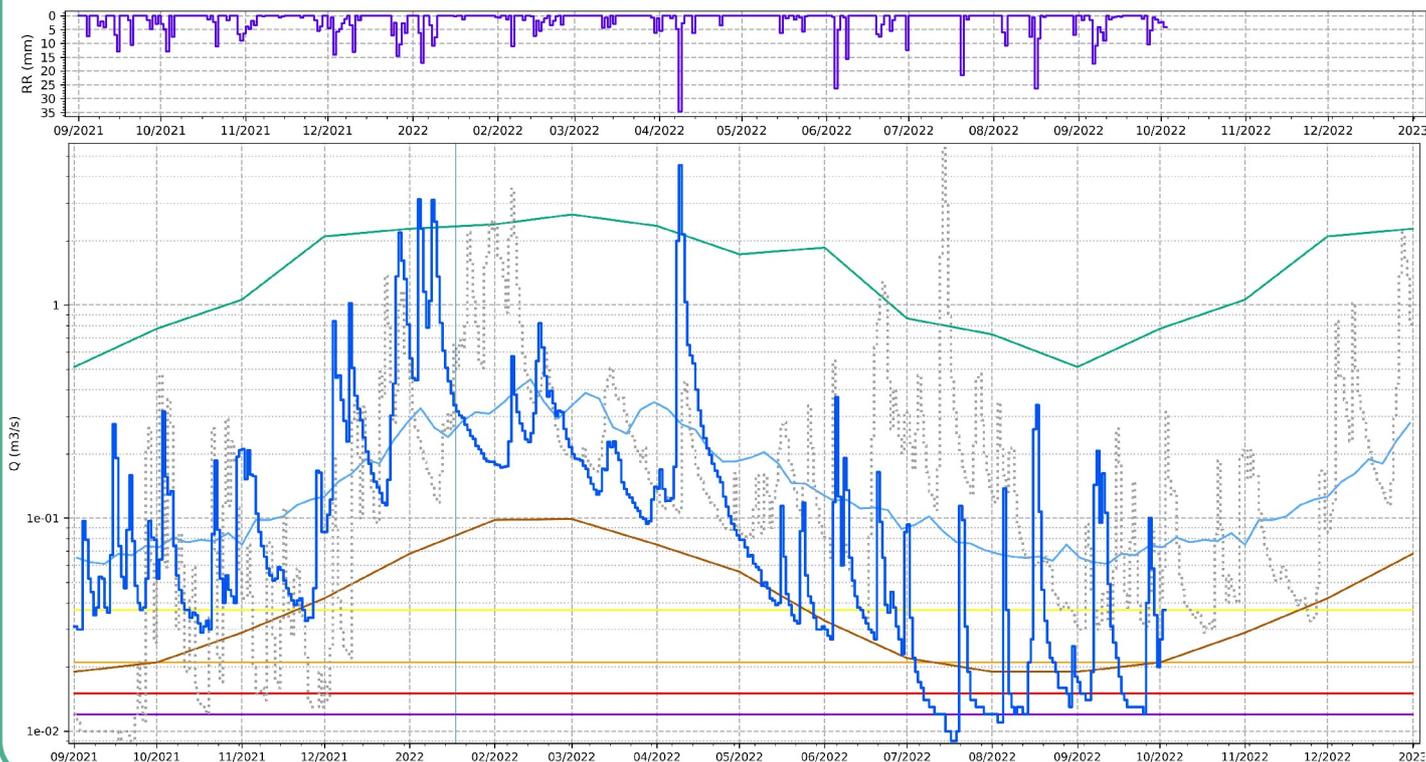
État : AR

Qm3J : 0.16 m³/s

Sur la quinzaine, la Rémarde à Saint-Cyr-sous-Dourdan est passée sous son seuil d'alerte renforcée. Ensuite, à la faveur de quelques pluies, les débits sont légèrement remontés mais restent bien sous la quinquennale sèche. En l'absence de pluie cette semaine, les débits pourraient baisser à nouveau.

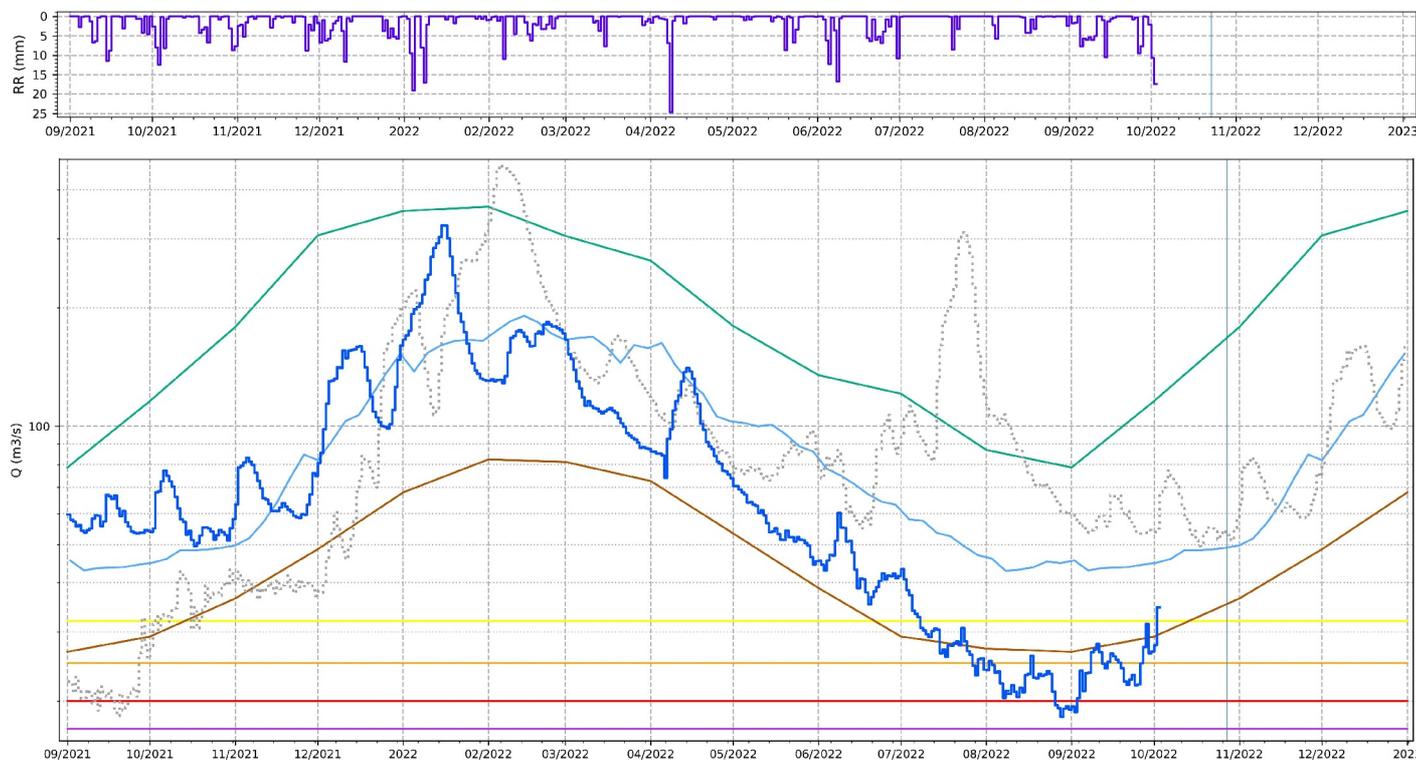


Sur la quinzaine, les débits du Réveillon sont passés sous le seuil d'alerte renforcée et ont même flirté avec le seuil de crise. Les pluies ont permis de faire remonter un peu les débits fin septembre. Aucune précipitation n'est annoncée cette semaine, les débits devraient baisser à nouveau légèrement.



L'Oise à Creil

L'Oise à Creil était toujours largement sous la quinquennale sèche durant la quinzaine. Les pluies, parfois fortes, ont permis aux débits de remonter en ce début octobre. Les prévisions météorologiques sont à un temps sec les prochains jours, les débits devraient rester assez stables.



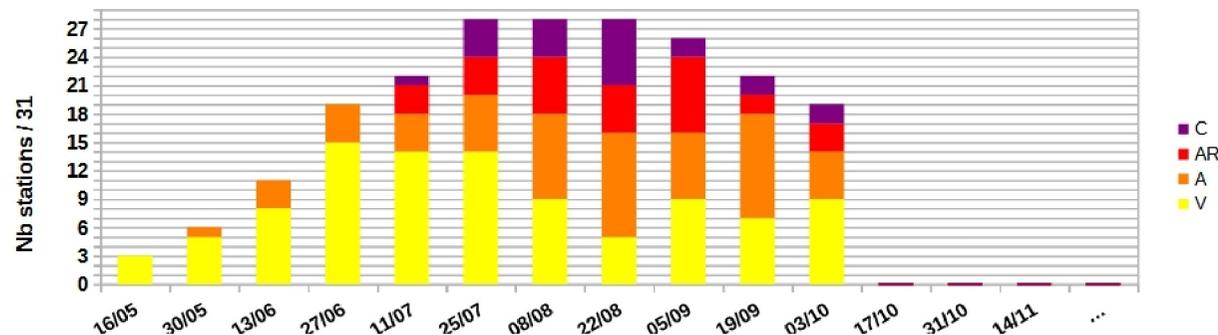
Légende des graphes:

- Débits journaliers
- ⋯ Débits année précédente
- Quinquennales humides
- Médianes
- Quinquennales sèches
- Seuil de Vigilance
- Seuil d'Alerte
- Seuil d'Alerte Renforcée
- Seuil de Crise
- | | | Précipitations journalières (Antilope)

Bilan annuel des bulletins de la saison d'étiage 2022

Station		Seuils (m³/s)				Qm3J (en m³/s) par bulletin d'étiage														MIN de la saison	Nb de bulletins en												
		V	A	AR	C	N°1 C 16/05	N°2 C 30/05	N°3 C 13/06	N°4 C 27/06	N°5 C 11/07	N°6 C 25/07	N°7 C 08/08	N°8 C 22/08	N°9 C 05/09	N°10 C 19/09	N°11 03/10	N°12 17/10	N°13 31/10	N°14 14/11		...	V	A	AR	C								
Grandes rivières :																																	
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17				30	27	23	26																23	le 18/07/22	3	1		
Oise	Creil	32	25	20	17					30	26	22	21	19	22	22												19	le 28/08/22	2	4	1	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32		58	51	44	55	42	40	37	40	44	53												37	le 13/08/22	6	3	1	
	Alfortville	64	48	41	36			62	62		59	50	46	53	60													46	le 10/08/22	6	1		
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45				80		79		81															79	le 18/07/22	3			
	Vernon	170	131	113	100				144	150	118	121	121	122	131	158												118	le 17/07/22	3	5		
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11				22	20	23	18	14	16	17	16	18											14	le 30/07/22	6	3		
Petites rivières :																																	
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75				1,25	1,21	1,14	1,11	0,97	1,00	1,18	1,16												0,97	le 13/08/22	8			
Essonne	Boulancourt (**)		0,32		0,20							0,28	0,28	0,28														0,28	le 05/08/22		3		
	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5						5,5	5,0	4,8	5,1	5,4													4,8	le 13/08/22	5			
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7				2,3	2,2	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0	2,0												1,9	le 12/08/22	2	4	2	
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6						4,7	4,7	4,3	4,8	4,9													4,3	le 12/08/22	5			
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13				0,35	0,32	0,30	0,29	0,22	0,17	0,16	0,21	0,21	0,22										0,16	le 13/08/22	6	2	2	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27						0,43	0,41	0,35	0,42														0,35	le 13/08/22	3	1		
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71						1,08	0,97	0,94	0,86	0,91													0,86	le 12/08/22	4	1		
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout]	0,16	0,13	0,12	0,11				0,15	0,15	0,13	0,12	0,12	0,11	0,12	0,13	0,11											0,11	le 13/08/22	2	2	3	2
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0					1,6	1,2	1,2	1,1	1,4	1,4	1,2												1,1	le 12/08/22	1	3	3	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15				0,27	0,24	0,23	0,21	0,23	0,21	0,16	0,15	0,18	0,19	0,23									0,15	le 10/08/22	2	6	2	1
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36				0,55	0,54	0,49	0,46	0,39	0,36	0,32	0,34	0,34	0,34	0,33									0,32	le 04/08/22	2	2	1	6
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50						0,78	0,68	0,70	0,68	0,75	0,76	0,76											0,68	le 12/08/22	5	3		
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15					0,25	0,24	0,17	0,14	0,14	0,13	0,17	0,17	0,16										0,13	le 10/08/22	2		4	3
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012				0,034	0,028	0,029	0,013	0,009	0,011	0,012	0,015	0,014	0,013										0,009	le 17/07/22	3		4	3
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005						0,006	0,004	0,001	0,000	0,000	0,007												0,000	le 01/08/22		2		4
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22							0,29	0,27	0,25	0,23	0,27	0,27											0,23	le 30/08/22	2	4	1	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53					0,80	0,74	0,65	0,60	0,58	0,58	0,60	0,63											0,58	le 11/08/22	4	4		
Théroutanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20						0,31	0,28	0,28	0,26	0,29	0,29	0,35											0,26	le 10/08/22	6	1		
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0				3,6	2,9	2,8	2,7	2,7	2,3	2,1	2,0	1,9	1,9	2,3									1,9	le 03/09/22	1	3	3	3
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32																												
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010																												
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060					0,11	0,10	0,09	0,08	0,07	0,07	0,07	0,08	0,08										0,07	le 18/05/22	3	2	4	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22							0,38	0,41	0,37														0,37	le 12/08/22	3			
		V	3	5	8	15	14	14	9	5	9	7	9															98					
		A	0	1	3	4	4	6	9	11	7	11	5															61					
		AR	0	0	0	0	3	4	6	5	8	2	3															31					
		C	0	0	0	0	1	4	4	7	2	2	2															22					
TOTAL / 31			3	6	11	19	22	28	28	28	26	22	19	0	0	0	0											212					

C débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information



Situation des nappes

Etat des piézomètres

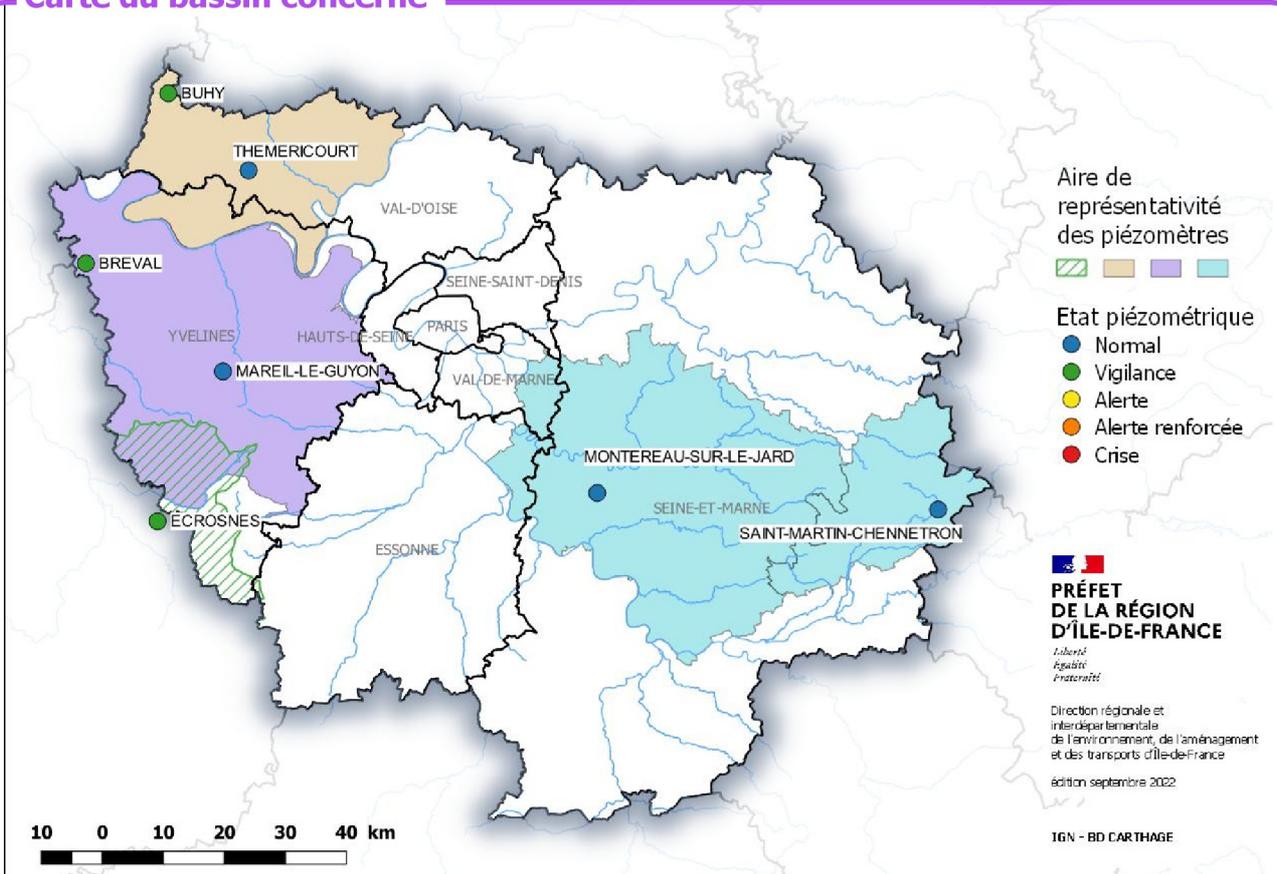
Tableau des tendances

Sur la dernière quinzaine, le piézomètre de Buhy repart à la baisse. Le niveau à Mareil-le-Guyon devient stable depuis une semaine. Le piézomètre d'Ecrosnes reste stable. Les autres points restent à la baisse.

Nappe	Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse	Tendance		
			Vidange	Stable	Recharge
Craie du Vexin Français	Buhy	VIGILANCE	↘		
	Théméricourt	NORMALE	↘		
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	VIGILANCE	↘		
	Mareil le Guyon	NORMALE	→		
Craie sous calcaire de Beauce	Ecrosnes	VIGILANCE	→		
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	NORMALE	↘		
	Saint Martin Chenetron	NORMALE	↘		

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné



Etat des piézomètres (sur 3 ans)

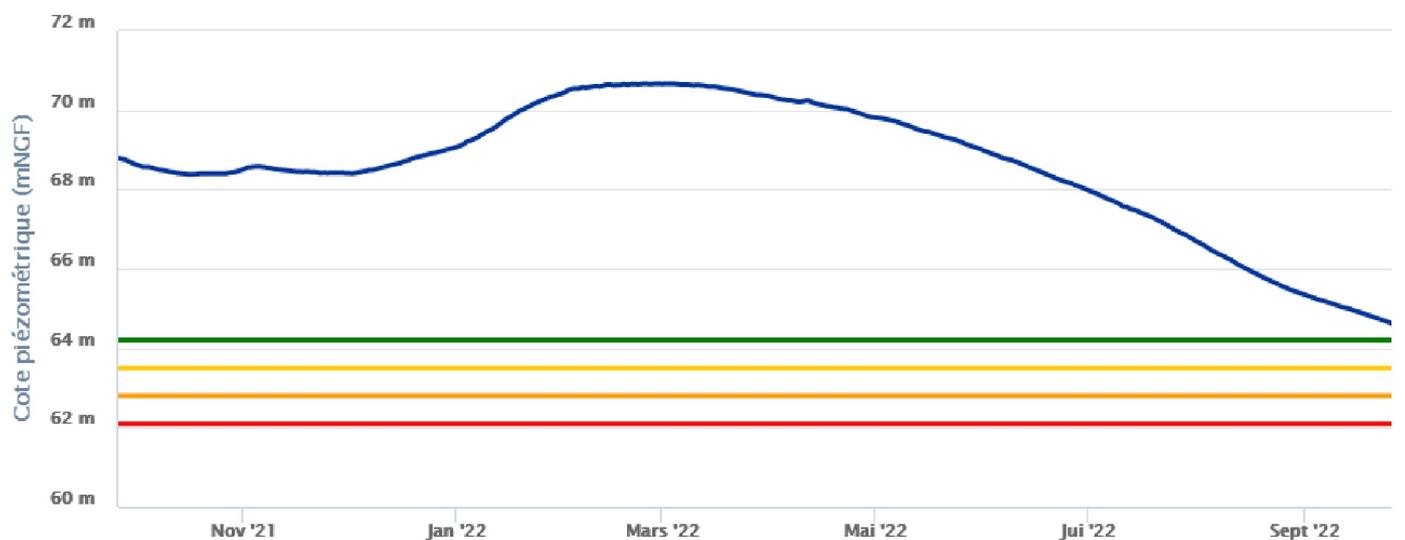
Nappe de la craie du Vexin Français

Le niveau du piézomètre de Buhy repart à la baisse. Cette baisse est toutefois modérée. Le piézomètre se situe toujours entre le seuil de vigilance et le seuil d'alerte. La dernière cote enregistrée se situe à 44,16 m NGF, soit 16 cm au-dessus du seuil d'alerte. A Théméricourt, le niveau continue de baisser. Il s'approche du seuil de vigilance : la dernière cote enregistrée est de 64,6 m NGF, soit 40 cm au-dessus du seuil de vigilance.

Buhy



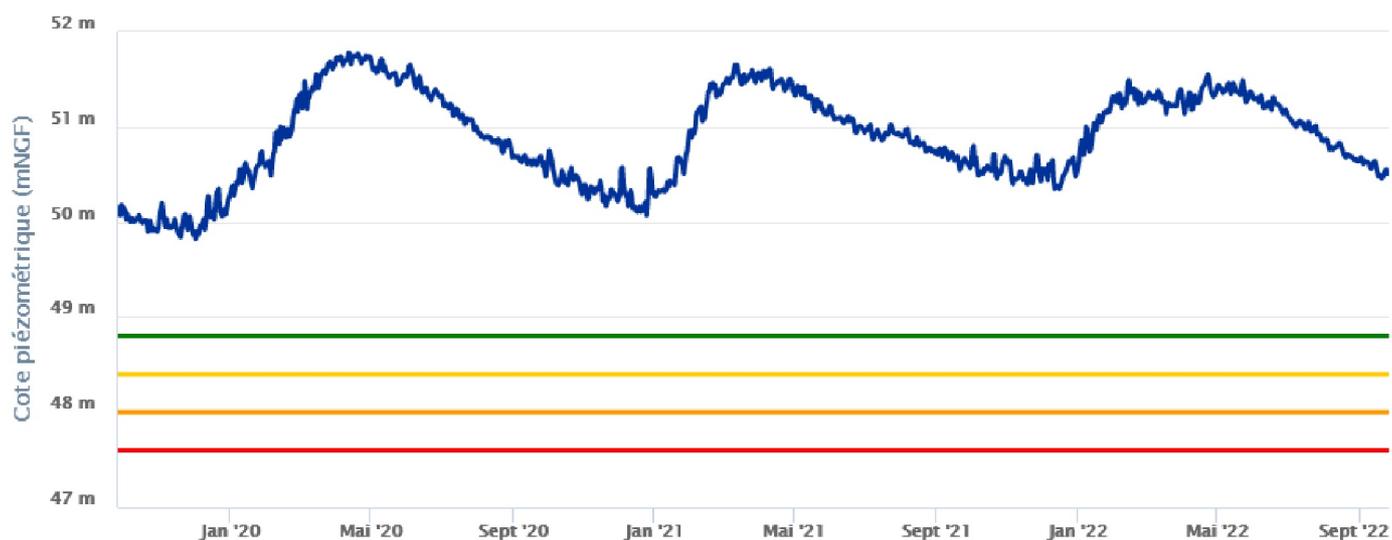
Théméricourt



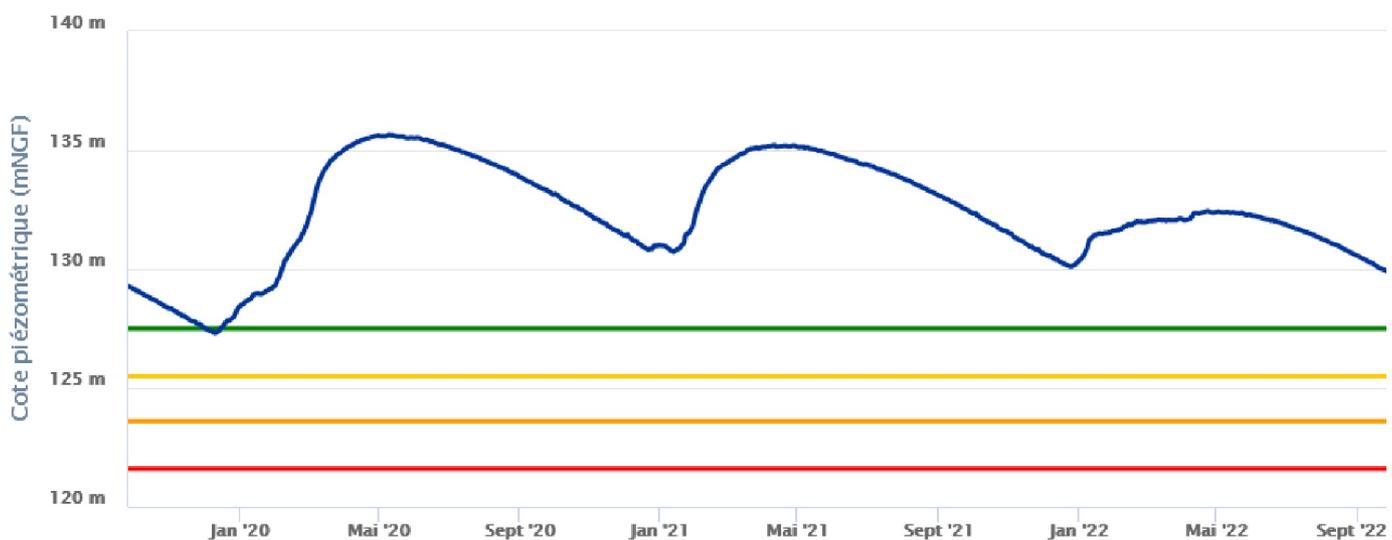
Nappe du Champigny en Brie

Le niveau de la nappe du Champigny continue de baisser à Saint-Martin-Chennetron et Montereau-sur-le-Jard.

Montereau-sur-le-Jard



Saint Martin Chennetron



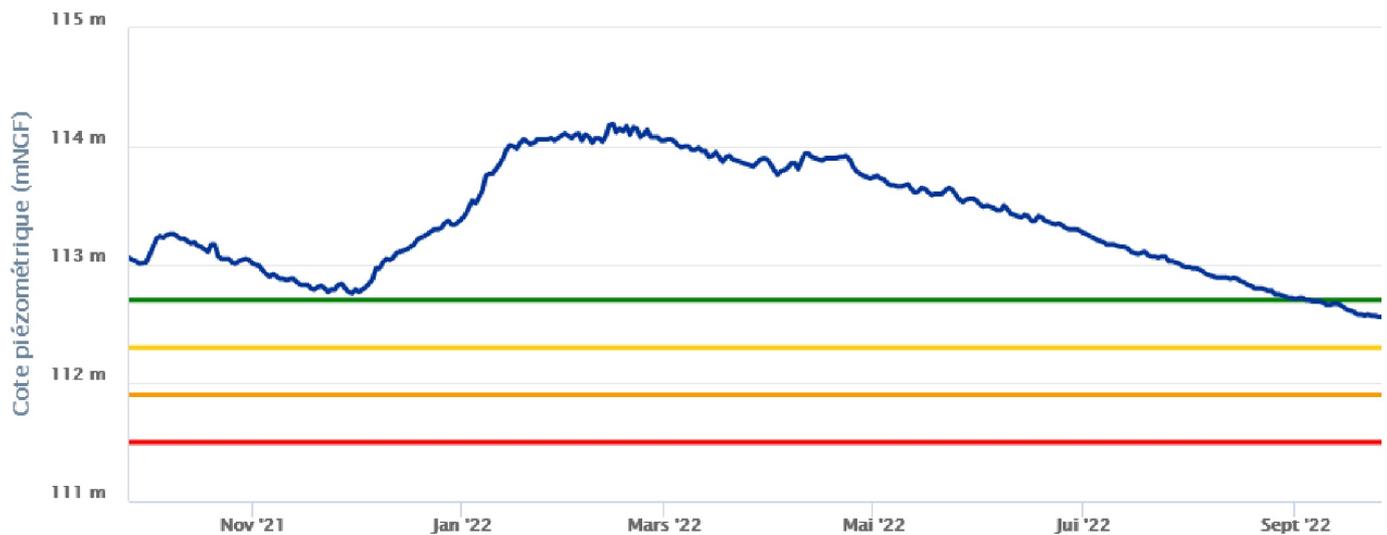
Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Le piézomètre de Bréval est en situation de vigilance. La dernière cote enregistrée est à 112,56 m NGF, soit 26 cm au-dessus du seuil d'alerte. A Mareil-le-Guyon, la tendance est à la stagnation depuis une semaine. Le niveau est proche du seuil de vigilance.

Mareil le Guyon



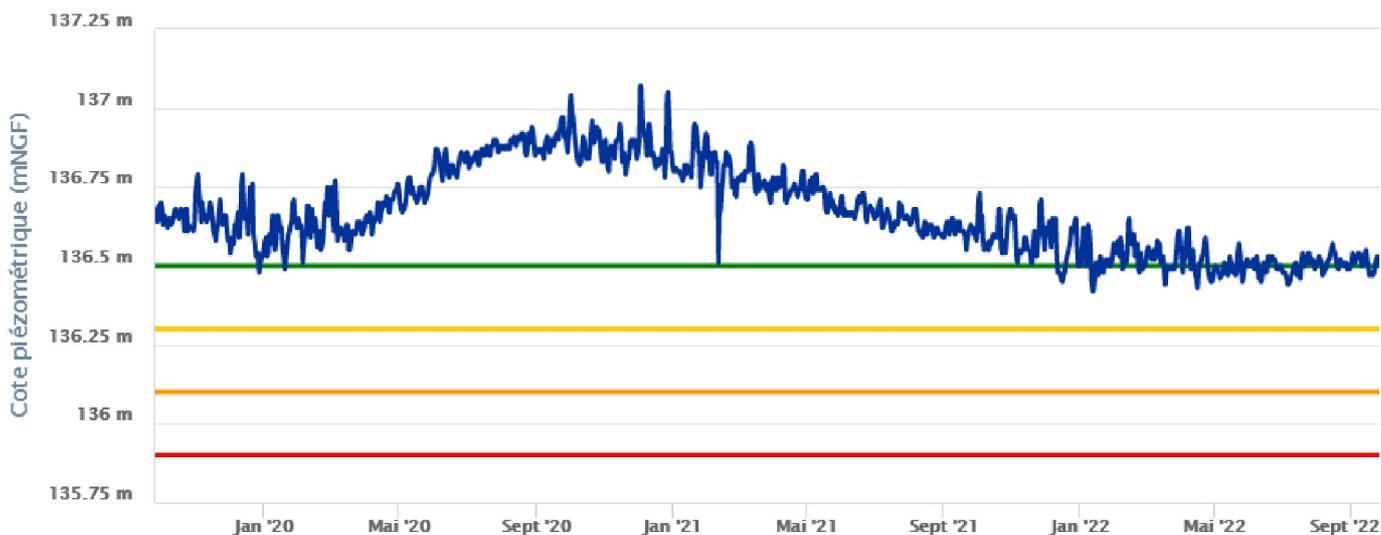
Bréval



Nappe de la craie sous calcaires de Beauce

Le niveau du piézomètre d'Ecrosnes reste quasi stable et se situe autour du seuil de vigilance.

Ecrosnes



L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne :

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages :

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Liens utiles

Contact

driat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



Prochain bulletin d'étiage le 18 octobre 2022